

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 17274
Numéro SIREN : 414 815 217
Nom ou dénomination : Safran Aircraft Engines

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 37663

SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 154 063 215 €
SIEGE SOCIAL : 2, boulevard du Général Martial Valin – 75015 PARIS
414 815 217 RCS Paris

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2022

Certifiés conformes

Le 16 mars 2023

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Paul ALARY

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Safran Aircraft Engines
1 rue Henri Auguste Desbruyères
91003 Evry

A. ETATS FINANCIERS**B. ANNEXE**

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7
2.	PRINCIPES COMPTABLES	9
3.	NOTES SUR LE BILAN	18
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	26
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	29

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Compte de résultat 2022

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2021	31.12.2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	6 616 091	9 182 681
Production stockée		(176 945)	724 446
Production immobilisée		10 160	34 671
Transfert de charges d'exploitation	4.2	290	261
Reprises sur amortissements et provisions		802 493	926 689
Autres produits		226 433	247 245
Produits d'exploitation (1)		7 478 522	11 115 993
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		40 737	148 196
Autres approvisionnements		19 729	35 185
Variation des stocks d'approvisionnements		10 880	(16 575)
Achats de sous-traitance		3 625 163	5 713 251
Achats non stockés de matières et fournitures		54 187	91 055
Services extérieurs		1 077 873	1 335 624
Impôts, taxes et versements assimilés		73 731	76 640
Charges de personnel			
Salaires et traitements		674 406	791 966
Charges sociales		297 768	368 266
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		155 186	154 493
Sur actif circulant: dépréciations		403 908	628 099
Pour risques et charges: dotations aux provisions		518 501	569 937
Autres charges		41 944	91 292
Charges d'exploitation (2)		6 994 012	9 987 431
Résultat d'exploitation (1) - (2)		484 510	1 128 562
Produits financiers			
Charges financières		36 592	59 641
Résultat financier	4.3	372 138	(11 033)
Résultat courant (avant impôts)		856 648	1 117 528
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles		62 634	86 577
Résultat exceptionnel	4.4	25 887	(3 472)
Participation des salariés		(74 537)	(86 228)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(110 973)	(260 746)
Total des produits		7 975 773	11 247 706
Total des charges		7 278 748	10 480 623
Bénéfice / (Perte) net(te)		697 025	767 082

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	Note	31.12.2021	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	114 102	235 847	112 612	123 235
Fonds commercial		91 821	91 845	24	91 821
Autres immobilisations incorporelles		22 281	144 002	112 588	31 414
Immobilisations corporelles	3.1	863 793	3 023 474	2 200 894	822 580
Immobilisations financières	3.1	767 498	934 968	192 532	742 436
Titres de participations		737 588	905 062	192 532	712 529
Autres immobilisations financières		29 910	29 906		29 906
Total Actif immobilisé		1 745 393	4 194 290	2 506 039	1 688 251
Stocks et en-cours	3.2	1 746 263	2 861 529	567 080	2 294 449
Avances et acomptes versés		477 009	615 355		615 355
Créances clients et comptes rattachés	3.3	3 738 045	4 841 987	180 286	4 661 701
Autres créances	3.3	3 855 082	5 254 499	64 160	5 190 339
Valeurs de placement	3.4				
Disponibilités	3.4	2 245	1 151		1 151
Charges constatées d'avance	3.6	17 922	23 694		23 694
Total Actif circulant		9 836 566	13 598 214	811 526	12 786 689
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.7				
Total actif		11 581 959	17 792 504	3 317 564	14 474 940

PASSIF	Note	31.12.2021	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	154 063	154 063
Autres éléments de capitaux propres	3.8	26 228	19 360
Provisions réglementées	3.8	384 063	382 552
Résultat de l'exercice	3.8	697 025	767 082
Capitaux propres		1 261 380	1 323 058
Avances et dettes conditionnées		173 528	155 367
Autres fonds propres		173 528	155 367
Provisions pour risques et charges	3.9	1 530 204	1 590 677
Emprunts obligataire	3.10		
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10		
Autres emprunts et dettes financières	3.10	2	2
Avances et acomptes reçus	3.10	2 742 012	4 165 832
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	1 898 654	2 600 516
Autres dettes	3.10	2 514 773	2 945 873
Produits constatés d'avance	3.12	1 461 407	1 693 615
Dettes financières, d'exploitation et diverses		10 147 051	12 996 515
Ecart de conversion - Passif	3.13		
Total passif		11 581 959	14 474 940

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909, ce qui exonère Safran Aircraft Engines de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aircraft Engines sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 474 940 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 767 082 milliers d'euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports...) et les difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte de pandémie.

Cependant, la reprise de l'activité s'est renforcée mois après mois et le trafic aérien a progressé dans la plupart des régions du monde à l'exception de l'Asie. Les avionneurs ont réenclenché une montée en cadence des avions court moyen-courriers.

Au regard des incertitudes que Safran Aircraft Engines a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, la Société a maintenu ses efforts sur la performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

La Société a par ailleurs, directement ou indirectement, remporté un grand nombre de commandes de moteurs et de multiples contrats de support et services.

Enfin, dans le cadre d'une réorganisation industrielle, la Société a également apporté en 2022 ses activités plasmiques à la Société Safran Spacecraft Propulsion dont elle a cédé ensuite sa participation.

1. CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Le conflit en Ukraine a démarré le 24 février 2022 et a affecté les activités de Safran Aircraft Engines avec la Russie.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, la Société et ses co-entreprises ont suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie. Les activités de ses co-entreprises

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

industrielles en Russie et des co-entreprises détenues avec des partenaires russes ont également été arrêtées.

Les activités commerciales les plus impactées directement ou indirectement sont les suivantes :

La fourniture de moteurs, la distribution de pièces de rechanges et de services d'après-vente pour le programme régional Sukhoi SuperJet100 ;

Les activités de distribution de pièces de rechanges et services de maintenance pour les moteurs CFM équipant environ 500 avions A320 et Boeing 737 opérés par les compagnies aériennes russes ;

Les moteurs de location installés sur des avions en Russie ou montés sur des avions russes.

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan.

- ACTIFS ET PASSIFS

La Société a conduit une analyse sur ses actifs et passifs au regard du conflit russo-ukrainien.

La société a procédé à une analyse de son exposition qui a conduit à déprécier et ferrailer des stocks en cours de production pour un total de 8.6 millions d'euros et supporter des coûts d'indemnisation ou de risques d'indemnisation de fournisseurs pour 11.6 millions d'euros.

- PARTICIPATIONS

La Société est exposée directement au titre du programme moteur SaM146 et de sa participation dans PowerJet SA qui avait en charge la commercialisation de l'ensemble propulsif équipant l'avion Sukhoi SuperJet100 et le support après-vente associé. En conséquence du gel de l'intégralité des activités de cette filiale, la Société a constaté une dépréciation financière de ces titres de participation pour 27,9 millions d'euros et une provision pour risque financier de 6.1 millions d'euros au titre de la garantie donnée à Safran du remboursement du prêt que cette dernière a octroyé à la société PowerJet.

La Société a par ailleurs déprécié sa participation financière dans Smartinvest pour 6.4 millions euros, suite à l'arrêt de l'activité de cette filiale russe détenant principalement des actifs immobiliers et industriels loués en Russie.

La Société est également exposée indirectement au titre de ses participations dans Shannon Engine Support avec son partenaire AerCap et dans CFM Inc avec son partenaire GE. Des moteurs de location CFM56 et LEAP étaient en effet loués directement ou indirectement à des compagnies aériennes russes dont certains sont bloqués en Russie. Ces filiales ont analysé leur exposition et ont provisionné le cas échéant les risques auxquels elles étaient directement exposées.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**2 – INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE**

L'année 2022 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement.

La pression inflationniste sur les coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) a pu être relativement contenue par une répercussion de cette augmentation sur les prix de vente et par la maîtrise de ses frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, la Société a cherché à protéger la montée en cadence en constituant des stocks de sécurité.

La Société a également accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique afin de tenir compte de la flambée des prix de l'énergie.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

3 – ACTIVITES PLASMIQUES

Au cours de l'exercice la Société a apporté ses activités plasmiques Société Safran Spacecraft Propulsion dont elle a cédé ensuite sa participation, dégageant ainsi un produit de cession exceptionnel de 3.9 millions d'euros.

2. PRINCIPES COMPTABLES**2.1. Règles et méthodes comptables****2.1.1. Référentiel appliqué**

Les comptes sociaux au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2022).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise russo-ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**2.1.2. Changements de méthode comptable**

- Aucun changement de méthodes.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'un à cinq ans.

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La mali de fusion « qualifié » de technique résultant de la fusion-absorption à la valeur comptable de Snecma Services par la Société en 2009 est inscrit au bilan en fonds de commerce, actif non amortissable, faisant l'objet annuellement d'un test de dépréciation.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Construction</i>	15-40 ans	Linéaire
<i>Installations techniques</i>	10-20 ans	Linéaire
<i>Matériel et outillages</i>	3-15 ans	Linéaire
<i>Autres (dont agencements)</i>	3-15 ans	Linéaire

2.3.2. Dépréciations

Si, à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation, est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks et travaux en cours**2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du Coût Moyen Pondéré ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**2.5.2. Dépréciations**

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison du prix de marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Les pertes probables sur les moteurs de série en cours de fabrication font l'objet d'une dépréciation des travaux en cours.

Les ensembles et pièces destinés à l'échange standard font également l'objet de dépréciations, en tenant compte d'une part de leur valeur d'utilité pour l'entreprise, et d'autre part, de leur perte de potentiel éventuelle.

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements.

Par ailleurs, à l'exception de ces créances qui font l'objet d'une analyse détaillée, les créances impayées depuis plus d'un an sont dépréciées à 50%, et à 100% au-delà de 2 ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet le cas échéant d'une provision pour risque.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. Autres créances

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe Safran, la société Safran SA a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran SA.

Le poste « Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**2.10. Provisions pour risques et charges**

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la Société.
- L'estimation des éventuelles provisions relatives aux engagements contractuels sur les délais et spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements des spécifications intervenues au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - o Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
 - o Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
 - o Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
 - o Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de l'expérience acquise, de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors :

- qu'il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie),
- que le contrat ou l'ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- que l'obligation de la société et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Au cas particulier des contrats de vente de « première monte », les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de services et distribution de rechanges découlant de ces contrats. Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour risques et charges pour le complément.

2.10.3. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRS IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.4. Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent à se porter caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Ces engagements pris par Safran SA conjointement avec les partenaires de la Société et contre-garantis par la Société, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont généralement effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par la Société. En effet, les obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Le risque net est couvert par une provision tenant compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources futures pour la Société.

2.11. Passifs éventuels liés à l'activité courante

Dans le cadre de son activité courante, la Société peut faire l'objet de réclamations de la part de ses clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques, retard dans la phase de développement ou retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordés et provisionnés ou intégrés au coût des contrats (cf. Notes 2.10 et 3.9). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note sur les litiges (5.2).

Engagements de compensation

L'obtention de certains contrats, dans le domaine de la motorisation militaire, peut être conditionnée dans certains pays à l'obligation légale ou réglementaire de réalisation d'obligations de compensations locales ou Offsets, directs, semi-directs ou indirects. La non-réalisation de ces obligations dans les délais impartis peut exposer le Groupe au versement de pénalités, parfois non libératoires de l'obligation. Lorsqu'il existe des doutes sur la capacité de la Société à réaliser ses obligations, une provision est comptabilisée en moins du chiffre d'affaire à hauteur de la pénalité prévue au contrat.

2.12. Autres fonds propres

La Société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés, et révisées le cas échéant en fonction des escalations contractuelles et/ou prévisions de remboursement.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.13. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran SA, le cours couvert est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats dans la devise couverte.

Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- ✓ Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- ✓ Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran SA, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- ✓ Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- ✓ La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA.

2.14. Contrats de prestations de services

Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestation de service facturés au rythme des heures de vols (par exemple pour les contrats d'entretien et de support de base installée) ou des dates de franchissement de jalons techniques prévues dans les contrats (par exemple pour les contrats multi éléments du secteur Défense qui peuvent inclure à la fois la vente de développement et de la production série) est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice, ou en fonction du franchissement des jalons techniques prévus dans les contrats.

Le chiffre d'affaires de chaque contrat est ainsi appréhendé en tenant compte des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur ce contrat ce qui engendre la comptabilisation de produits constatés d'avance ou factures à établir fonction du rythme réel de facturation du client.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts recouvrables.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

2.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que des produits de redevances et de licences. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.
- Des contrats de prestations de services dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14). Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

2.16. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.17. Participation des salariés

La Direction du Groupe Safran a signé le 30 juin 2005, avec les organisations syndicales représentatives un accord dérogatoire de Participation des salariés du Groupe Safran suivi de plusieurs avenants. Cet accord et ces avenants s'appliquent à la Société et à ce titre la Société prend en charge une partie de la participation en fonction des modalités de répartition prévues dans l'accord de Groupe.

2.18. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

	31.12.2021	Acquisitions, création, augmentation	Apports	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	34 304			6 358	(159)	40 504
Fonds commercial	91 845					91 845
Autres immobilisations incorporelles	90 614		(22)	2 235	(2 458)	90 370
Immobilisations incorporelles en cours	5 944	13 249	(241)	(5 824)		13 128
Avances et acomptes	0					
Immobilisations incorporelles	222 707	13 249	(262)	2 770	(2 617)	235 847
Terrains	84 545		(9)	1 020	(57)	85 500
Constructions	654 422		(72)	10 213	(5 665)	658 897
Installations, matériel, outillages	2 001 809		(9 084)	62 635	(69 029)	1 986 331
Autres immobilisations corporelles	152 870		(749)	16 725	(27 147)	141 699
Immobilisations corporelles en cours	125 702	116 828	(233)	(93 363)		148 934
Avances et acomptes	489	1 624				2 113
Immobilisations corporelles	3 019 837	118 453	(10 148)	(2 770)	(101 898)	3 023 474
Participations financières	906 293	25 684			(26 916)	905 062
Créances rattachées à des participations	2 400					2 400
Autres immobilisations financières	29 253	1 444			(3 190)	27 506
Immobilisations financières	937 946	27 128			(30 106)	934 968

Les investissements corporels et les mises en service de l'exercice concernent principalement des outillages spécifiques de production.

Safran Aircraft Engines a apporté ses activités plasmiques pour 24.4 millions d'euros à la société Safran Spacecraft Propulsion qu'elle a ensuite cédée pour 28 millions d'euros réalisant une plus-value de 3.9 millions d'euros.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Amortissements

	31.12.2021	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	(23 979)	(3 652)			134	(27 496)
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	(84 602)	(2 965)	20		2 456	(85 091)
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes	0					
Immobilisations incorporelles	(108 581)	(6 616)	20		2 590	(112 588)
Terrains	(44 375)	(1 688)	2	9	26	(46 026)
Constructions	(485 960)	(16 873)	16		5 082	(497 735)
Installations, matériel, outillages	(1 460 222)	(106 615)	5 513	(9)	64 545	(1 496 788)
Autres immobilisations corporelles	(123 056)	(12 662)	640		26 282	(108 795)
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	(2 113 611)	(137 838)	6 171		95 935	(2 149 343)

Dépréciations

	31.12.2021	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	(24)					(24)
Dépréciations immobilisations corporelles	(42 432)	(10 786)			1 668	(51 551)
Dépréciations immobilisations financières	(170 448)	(37 080)			14 995	(192 532)
Autres dépréciations	0					
Dépréciations	(212 905)	(47 866)			16 663	(244 108)

Les dotations aux provisions des immobilisations financières sont principalement liées à la crise russo-ukrainienne qui a conduit la Société à provisionner sa participation dans la société PowerJet SA pour 27.9 millions d'euros et sa participation dans la société Smartinvest pour 6.4 millions d'euros.

Comptes annuels 2022

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Tableau des filiales et participations

	Capital (en Kdevises)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat (en Kdevises)	Quote part du capital détenu (en %)	(en milliers d'euros)							Observations
				Valeur comptable des titres détenus (en Keuros)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice 2022	
				Brut	Net						
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE SAFRAN AIRCRAFT ENGINES (soit 1,5M€)											
1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
<i>- dans les filiales françaises</i>											
. Snecma Participations	247 562 KEUR	(27 102) KEUR	100%	371 687	220 461			0	11 065		
<i>- dans les filiales étrangères</i>											
. Fan Blades Associates Inc	75 KUSD	20 414 KUSD	100%	3 106	3 106			37 370	-1 439	Données en Kdollars converties à moyenne CMM du 31/12/2022	
. Smartinvest	941 332 KRUB (1)	(415 472) KRUB (1)	100%	21 658	0			2 211 (1)	-2 044 (1)	Données en KRoubles converties au cours de clôture du 31/12/2022	
. Safran Aircraft Engines Guiyang	66 230 KRMB	24 306 KRMB	100%	7 498	7 498			21 803	1 132	Données en KYuans converties au cours de clôture du 31/12/2022	
2. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)											
<i>- dans les sociétés françaises</i>											
. Pow erjet SA	55 738 KEUR	1093 KEUR	50%	27 869	0			282 260 (1)	454 (1)		
. Famat SA	17 500 KEUR	21 887 KEUR	50%	8 811	8 811			108 817	766		
. Sci Snecmines	5 109 KEUR (1)	NC	33%	1 703	1 703			NC	NC		
<i>- dans les filiales étrangères</i>											
. Shannon Engine Support Limited	8 456 KUSD	1 262 027 KUSD	50%	451 971	451 971			528 520	91 333	Données en Kdollars converties à moyenne CMM du 31/12/2022	
. Beijing Snecma SAIC Turbotech	61 801 KRMB	5319 KRMB (1)	50%	4 000	4 000			2 811 (1)	351 (1)		
. EPI Europrop International GmbH	50 KEUR (1)	5 976 KEUR (1)	32%	1 938	1 938			299 065 (1)	785 (1)		
. Creuzet Polska	34 278 KPLN (1)	-26 529 KPLN (1)	30%	2 374	0			6 361 (1)	- 163 (1)		
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS											
<i>- dans les participations françaises dont :</i>											
. CFM International SA				1 075	1 075					698	
<i>- dans les participations étrangères dont :</i>											
. Safran Taiwan				1 374	366					6 429	
. CFM International Inc				1 309	1 309					0	
				1	1					6 389	

(*) En milliers d'euros convertis aux cours de change du 31/12/2022, données prévisionnelles

(1) Données au 31/12/2021

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

3.2. Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31.12.2021			31.12.2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	161 556	9 302	152 253	176 723	7 800	168 923
Produits finis	1 500 901	196 130	1 304 771	2 019 969	236 378	1 783 592
En-cours de production	473 024	183 785	289 239	664 837	322 902	341 935
Marchandises						
Total	2 135 481	389 218	1 746 263	2 861 529	567 080	2 294 449

Les dotations aux dépréciations de stocks prennent en compte 4,5 millions d'euros de dépréciations principalement liées à des stocks de bruts localisés en Russie pour façonnage. La Société a également enregistré des ferrailages d'en cours de production pour 4,2 millions d'euros en lien avec le programme SaM146 gelé depuis la crise russo-ukrainienne.

3.3. Créances

Au 31 décembre 2022, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2022	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	615 355	475 356	126 482	13 517
Créances clients et comptes rattachés	4 841 987	4 175 249	236 856	429 883
Créances fiscales et sociales	196 134	196 134		
Autres créances d'exploitation	857 312	857 312		
Créances d'exploitation	6 510 788	5 704 051	363 338	443 400
Créances diverses	4 201 052	4 201 052		
Charges constatées d'avance	23 694	7 382	16 312	
Ecart de conversion actif				
Autres créances	4 224 747	4 208 434	16 312	
Dépréciations	(244 446)	(244 446)		
Total	10 491 089	9 668 039	379 650	443 400

Les créances diverses sont principalement composées de l'excédent de trésorerie de la Société centralisé chez Safran SA.

3.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	2 245	1 151
Valeur mobilières de placement et disponibilités	2 245	1 151

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

3.5. Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Créances rattachées à des participations	2 400	2 400
Créances d'exploitation	2 630 547	3 119 796
Total	2 632 947	3 122 196

3.6. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2022 s'élèvent à 23 694 milliers d'euros.

3.7. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Néant.

3.8. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 270 881			15,00
Actions de préférence				

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Chngement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation / Diminution	31.12.2022
Capital social	154 063				154 063
Autres éléments de capitaux propres					
Primes d'émission de fusion, d'apport					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	15 406				15 406
Réserves indisponibles	2 449				2 449
Réserve statutaire et contractuelle					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	6 231		(6 222)		9
Acompte sur dividendes					
Subventions d'investissements	2 142			(646)	1 496
Provisions réglementées	384 063			(1 511)	382 552
Résultat de l'exercice	697 025		(697 025)	767 082	767 082
Total	1 261 380	0	(703 247)	764 925	1 323 058

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

3.9. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		Fusion / apport	31.12.2022
				sans objet	avec utilisation		
Amortissements dérogatoires	383 150		41 645	(44 379)			380 416
Autres provisions réglementées	913		1 288	(64)			2 136
Total provisions réglementées	384 063		42 932	(44 444)			382 552
Garanties de fonctionnement	1 002 336		381 795	(149 873)	(221 731)	(326)	1 012 202
Garanties financières	1 766		6 189		(1 903)		6 051
Prestations à fournir							
Engagements de retraite et assimilés	141 143		17 331	(558)	(17 578)	(958)	139 379
Contrats commerciaux et créances à long terme	60 906		96 122	(6 778)	(25 966)		124 284
Pertes à terminaison et pertes en carnet	163 749		31 565		(3 065)		192 249
Litiges	6 223		1 156	(1 366)	(314)		5 699
Autres	154 080		43 691	(19 279)	(67 679)		110 814
Total provisions pour risques et charges	1 530 204		577 849	(177 855)	(338 237)	(1 284)	1 590 677
Résultat d'exploitation			569 937	(177 855)	(338 237)	(1 284)	
Résultat financier			7 912				
Résultat exceptionnel			42 932	(44 444)			
Total			620 781	(222 298)	(338 237)	(1 284)	

(*) Aucun changement de méthodes sur 2022.

Engagements de retraite et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Taux d'actualisation	1,00%	3,70%
Taux d'inflation	1,75%	2,00%
Taux de rendement des actifs	1,00%	3,70%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	TGHF05

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

	31.12.2021	31.12.2022	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite	Médailles du travail
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Valeur actualisée de l'obligation	(203 909)	(162 846)	(2 460)	(151 896)	(8 489)
Valeur de marché des actifs de couverture	(2 623)	(2 645)	(2 645)	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(201 286)	(160 201)	185	(151 896)	(8 489)
Ecart actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	60 143	20 769	(1 205)	22 026	0
Engagements provisionnés au bilan	(141 143)	(139 432)	(1 020)	(129 870)	(8 489)
Coût des services rendus	14 475	10 700	19	11 239	(558)
Coût financier	1 131	1 892	34	1 765	93
Amortissement des écarts actuariels	4 684	4 207	1 184	3 023	
Apport partiel d'actif	0	(958)	0	(896)	(62)
Charge	20 291	15 840	1 237	15 131	(528)
Rendement attendu des actifs de couverture	(15)	(25)	(25)	0	
Prestations payées	(23 104)	(17 578)	(106)	(16 859)	(613)
Changement de méthode (*)	(6 176)				
Variation de provision - dotation (reprise)	(9 005)	(1 764)	1 105	(1 728)	(1 141)

(*) Impact du changement de méthode en 2021 lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. note 2.1.2 Changement de méthode)

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe Safran a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16. La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) depuis le 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

3.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2022	A 1 an ou moins	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus	2			2
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	2			2
Avances et acomptes reçus sur des encours	4 165 832	1 504 268	2 270 148	391 416
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 600 516	2 347 052	253 464	
Dettes fiscales et sociales	666 285	657 954	8 331	
Autres dettes d'exploitation	2 263 091	2 263 091		
Dettes d'exploitation	9 695 724	6 772 365	2 531 943	391 416
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 496	16 496		
Dettes financières, d'exploitations et diverses	16 496	16 496		
Produits constatés d'avance	1 693 615	403 191	243 610	1 046 814
Total	11 405 838	7 192 053	2 775 553	1 438 232

3.11. Charges à payer

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Emprunts et dettes financières divers	767	1 402
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 663 078	2 268 938
Dettes fiscales et sociales	377 430	477 532
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 474	16 496
Autres dettes	1 997 655	2 263 091
Total	4 053 405	5 027 460

3.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2022 sont de 1 693 615 milliers d'euros essentiellement en lien avec l'avancement des contrats de services dits à « l'heure de vol ».

3.13. Ecarts de conversion passif

Néant

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Première monte, produits et prestations associés	4 806 031	7 049 467
Vente d'équipements de défense et sécurité		
Services	1 712 271	2 019 714
Ventes d'études	64 214	64 742
Autres	33 575	48 759
Total	6 616 091	9 182 681

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
France	1 111 485	1 582 337
Export	5 504 606	7 600 344
Total	6 616 091	9 182 681

4.2. Transfert de charges d'exploitation

Le montant des transferts de charges d'exploitation s'élève à 261 K€.

4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Dividendes reçus et autres produits de participation	407 023	7 127
Intérêts et produits assimilés	680	20 379
Dépréciations des titres de participation		14 995
Autres reprises de provisions / dépréciations financières	28	(13)
Différences positives de change	999	6 120
Produits financiers	408 730	48 608
Dépréciations des titres de participation	2 652	37 080
Autres dotations aux provisions / dépréciations financières	3 889	7 899
Intérêts et charges assimilés	1 884	1 102
Différences négatives de change	20 103	5 274
Autres charges financières	8 063	8 287
Charges financières	36 592	59 641
Résultat financier	372 138	(11 033)

Les dotations aux provisions des immobilisations financières sont principalement liées à la crise russo-ukrainienne qui a conduit la Société à provisionner sa participation dans la société PowerJet SA pour 27.9 millions d'euros et sa participation dans la société Smartinvest pour 6.4 millions d'euros.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

4.4. **Résultat exceptionnel**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Variation des provisions réglementées	(13 227)	1 511
Résultat sur opérations de gestion	40 594	(8 176)
Résultat sur opérations en capital	(5 476)	(5 162)
Transfert de charges	4 680	8 075
Autres	(683)	279
Résultat exceptionnel	25 887	(3 472)

4.5. **Impôt sur les bénéfices**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	1 117 528	(291 751)	825 778
Exceptionnel	(3 472)	897	(2 575)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..		30 108	30 108
Dont Participation	(86 228)		(86 228)
Total	1 027 828	(260 746)	767 082

Le taux d'impôt de 25,82 % intègre la contribution sociale de 3,3% applicable sur l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 25 %.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2022	
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	379 306	97 975
Provision pour credit à moyen terme	82	21
Provision pour hausse des prix	2 054	531
Subventions d'investissement	1 496	386
TOTAL ACCROISSEMENTS	382 939	98 913
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur:
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)	277 588	71 701
Contributions fiscales et parafiscales (C3S et Effort Construction)	15 903	4 108
Provisions sur actif circulant	271	70
Autres provisions	124 709	32 212
Participation	87 791	22 676
Autres charges	48 913	12 634
Charges à déduire ultérieurement	493 564	127 488
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	130 655	33 748
Provisions pour pertes à terminaison	192 249	49 658
Provisions pour garanties de fonctionnement	99 734	25 761
Provisions pour risques commerciaux	17 637	4 556
Provisions pour garanties financières	0	0
Autres provisions	53 290	13 765
TOTAL ALLEGEMENTS	771 152	199 189
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(388 213)	(100 275)

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Caution de soumission, bonne exécution, bonne fin (données)	174	152
Engagements sociaux	60	21
Engagements donnés vis à vis des tiers	3 658	3 924
Divers avals, cautions et garanties données		
Garanties de passif données	0	
Autres engagements donnés	58	18
Avances remboursables	84	87
Total Engagements donnés	4 034	4 203

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Caution de dispense de retenue de garantie	6	7
Crédits documentaires reçus		
Autres engagements reçus	1 625	1 702
Total Engagements reçus	1 632	1 710

Commandes des fournisseurs d'immobilisations	74	125
Total Engagements réciproques	74	125

5.1.1. Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
		des exercices précédents	de l'exercice	cumulés	
Terrains	1 648				1 648
Constructions	18 921	-3 304	-612	-3 916	15 005
Installations techniques et outillages	4 404	-1 503	-294	-1 797	2 607
Autres immobilisations					
Total	24 973	-4 807	-906	-5 713	19 260

(en milliers d'euros)	Redevances payées			Redevances restant à payer		
	des exercices précédents	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Terrains	804	146	950	144	578	72
Constructions	8 917	1 674	10 591	1 658	6 630	828
Installations techniques et outillages	2 161	390	2 551	386	1 543	193
Autres immobilisations						
Total	11 883	2 210	14 093	2 188	8 750	1 093

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**5.1.2. Instruments financiers et de couverture**

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés une fois par an.

Au cours de l'exercice 2022, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran a été le suivant :

- 1 EUR = 1,15 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après :

- 2023 : 1 EUR = 1,14 USD
- 2023 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2022 du groupe Safran.

5.2. Litiges

Néant

5.3. Effectif moyen

	31.12.2021	31.12.2022
Ingénieurs et cadres	5 642	5 962
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	4 142	4 000
Ouvriers	2 439	2 401
Effectif salarié	12 223	12 363
Personnel mis à disposition	83	465
Effectif total	12 306	12 828

5.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**5.5. Quotas d'émission de gaz à effet de serre :**

Dans le cadre du PNAQ 4 (2021-2030), la société bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 pour l'exercice 2022 de 4 615 tonnes. La consommation estimée de la période est de 16 353 tonnes.

5.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.7. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

SAFRAN AIRCRAFT ENGINES
S.A.S. au capital de 154 063 215 €
Siège social : 2 Boulevard du Général Martial Valin
75015 Paris
414 815 217 R.C.S. Paris

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 16 mai à 9h00

Les associés de la société de Safran Aircraft Engines se sont réunis ce jour en assemblée, au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin à Paris, sur convocation de son Président.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Paul Alary en sa qualité de Président, lequel constate, d'après la feuille de présence, que tous les associés sont présents ou représentés.

Les sociétés Mazars et Ernst & Young, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont excusées.

L'Assemblée étant régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- les statuts de la Société
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- les projets de résolutions soumises à leur approbation,

Puis le Président déclare que les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes, ainsi que les comptes annuels ont été tenus à la disposition des associés au siège social, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle que les associés sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Pouvoirs.

Après lecture des rapports du Président et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée déclare approuver le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élève à 70 623 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

(Conventions Réglementées)

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2022.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	767 082 392,58 euros
• Report à nouveau	<u>9 058,27 euros</u>
• Bénéfice distribuable	767 091 450,85 euros

Affectation :

• Dividende	767 029 393,08 euros
• Report à nouveau	62 057,77 euros

En conséquence, le dividende distribué sera de 767 029 393,08 euros, soit un dividende 74,68 euros par action. Il sera mis en paiement à l'issue de la présente Assemblée, le 16 mai 2023.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant du dividende unitaire	Dividende global
2021	68,47 euros	703 247 222,07 euros ⁽¹⁾
2020	54,09 euros	555 551 953, 29 euros ⁽¹⁾
2019	106,35 euros	1 092 308 194,35 euros ⁽¹⁾

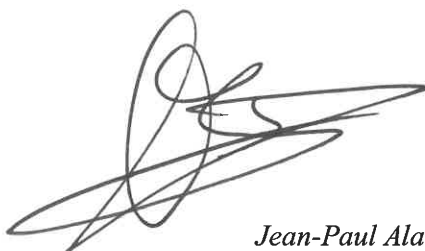
⁽¹⁾ Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution
(Pouvoirs pour les formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt ou autre qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Jean-Paul Alary
Président

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Safran Aircraft Engines

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Safran Aircraft Engines

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Safran Aircraft Engines,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Aircraft Engines relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans les notes B.2.10.1, B.2.10.2 et B.2.10.4 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue :

- ▶ des provisions pour garanties de fonctionnement pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de ces garanties ;
- ▶ des provisions pour pertes à terminaison dans le cas des contrats gérés à l'avancement, des provisions pour pertes sur engagement de livraisons dans le cas des contrats de vente de biens, dès lors qu'il existe une forte probabilité qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire, c'est-à-dire un contrat ou un ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie (concernant le cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de rechange découlant de ces contrats), ainsi que des provisions pour garanties financières et garanties de valeur d'actif relatives aux ventes, en tenant compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future.

Comme indiqué dans la note B.2.14 « Contrats de prestations de services » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestations de services, facturés au rythme des heures de vol ou des dates de franchissement de jalons techniques prévus dans les contrats, est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur ces contrats, dont la revue est effectuée régulièrement.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses ainsi que les données prévisionnelles sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et vérifié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

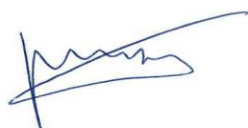
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Jérôme de Pastors

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Berteaux

Safran Aircraft Engines
1 rue Henri Auguste Desbrières
91003 Evry

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES	8
3.	NOTES SUR LE BILAN	17
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	25
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	28

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2021	31.12.2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	6 616 091	9 182 681
Production stockée		(176 945)	724 446
Production immobilisée		10 160	34 671
Transfert de charges d'exploitation	4.2	290	261
Reprises sur amortissements et provisions		802 493	926 689
Autres produits		226 433	247 245
Produits d'exploitation (1)		7 478 522	11 115 993
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		40 737	148 196
Autres approvisionnements		19 729	35 185
Variation des stocks d'approvisionnements		10 880	(16 575)
Achats de sous-traitance		3 625 163	5 713 251
Achats non stockés de matières et fournitures		54 187	91 055
Services extérieurs		1 077 873	1 335 624
Impôts, taxes et versements assimilés		73 731	76 640
Charges de personnel			
Salaires et traitements		674 406	791 966
Charges sociales		297 768	368 266
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		155 186	154 493
Sur actif circulant: dépréciations		403 908	628 099
Pour risques et charges: dotations aux provisions		518 501	569 937
Autres charges		41 944	91 292
Charges d'exploitation (2)		6 994 012	9 987 431
Résultat d'exploitation (1) - (2)		484 510	1 128 562
Produits financiers			
Charges financières		36 592	59 641
Résultat financier	4.3	372 138	(11 033)
Résultat courant (avant impôts)		856 648	1 117 528
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles		62 634	86 577
Résultat exceptionnel	4.4	25 887	(3 472)
Participation des salariés		(74 537)	(86 228)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(110 973)	(260 746)
Total des produits		7 975 773	11 247 706
Total des charges		7 278 748	10 480 623
Bénéfice / (Perte) net(te)		697 025	767 082

Comptes annuels 2022

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	Note	31.12.2021	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	114 102	235 847	112 612	123 235
Fonds commercial		91 821	91 845	24	91 821
Autres immobilisations incorporelles		22 281	144 002	112 588	31 414
Immobilisations corporelles	3.1	863 793	3 023 474	2 200 894	822 580
Immobilisations financières	3.1	767 498	934 968	192 532	742 436
Titres de participations		737 588	905 062	192 532	712 529
Autres immobilisations financières		29 910	29 906		29 906
Total Actif immobilisé		1 745 393	4 194 290	2 506 039	1 688 251
Stocks et en-cours	3.2	1 746 263	2 861 529	567 080	2 294 449
Avances et acomptes versés		477 009	615 355		615 355
Créances clients et comptes rattachés	3.3	3 738 045	4 841 987	180 286	4 661 701
Autres créances	3.3	3 855 082	5 254 499	64 160	5 190 339
Valeurs de placement	3.4				
Disponibilités	3.4	2 245	1 151		1 151
Charges constatées d'avance	3.6	17 922	23 694		23 694
Total Actif circulant		9 836 566	13 598 214	811 526	12 786 689
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.7				
Total actif		11 581 959	17 792 504	3 317 564	14 474 940

PASSIF	Note	31.12.2021	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	154 063	154 063
Autres éléments de capitaux propres	3.8	26 228	19 360
Provisions réglementées	3.8	384 063	382 552
Résultat de l'exercice	3.8	697 025	767 082
Capitaux propres		1 261 380	1 323 058
Avances et dettes conditionnées		173 528	155 367
Autres fonds propres		173 528	155 367
Provisions pour risques et charges	3.9	1 530 204	1 590 677
Emprunts obligataire	3.10		
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10		
Autres emprunts et dettes financières	3.10	2	2
Avances et acomptes reçus	3.10	2 742 012	4 165 832
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	1 898 654	2 600 516
Autres dettes	3.10	2 514 773	2 945 873
Produits constatés d'avance	3.12	1 461 407	1 693 615
Dettes financières, d'exploitation et diverses		10 147 051	12 996 515
Ecart de conversion - Passif	3.13		
Total passif		11 581 959	14 474 940

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909, ce qui exonère Safran Aircraft Engines de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aircraft Engines sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 474 940 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 767 082 milliers d'euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports...) et les difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte de pandémie.

Cependant, la reprise de l'activité s'est renforcée mois après mois et le trafic aérien a progressé dans la plupart des régions du monde à l'exception de l'Asie. Les avionneurs ont réenclenché une montée en cadence des avions court moyen-courriers.

Au regard des incertitudes que Safran Aircraft Engines a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, la Société a maintenu ses efforts sur la performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

La Société a par ailleurs, directement ou indirectement, remporté un grand nombre de commandes de moteurs et de multiples contrats de support et services.

Enfin, dans le cadre d'une réorganisation industrielle, la Société a également apporté en 2022 ses activités plasmiques à la Société Safran Spacecraft Propulsion dont elle a cédé ensuite sa participation.

1. CRISE RUSSO-UKRAINIENNE

Le conflit en Ukraine a démarré le 24 février 2022 et a affecté les activités de Safran Aircraft Engines avec la Russie.

Conformément aux sanctions européennes, américaines et britanniques à l'encontre de la Russie, la Société et ses co-entreprises ont suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes les exportations et prestations de services vers la Russie. Les activités de ses co-entreprises

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

industrielles en Russie et des co-entreprises détenues avec des partenaires russes ont également été arrêtées.

Les activités commerciales les plus impactées directement ou indirectement sont les suivantes :

La fourniture de moteurs, la distribution de pièces de rechanges et de services d'après-vente pour le programme régional Sukhoi SuperJet100 ;

Les activités de distribution de pièces de rechanges et services de maintenance pour les moteurs CFM équipant environ 500 avions A320 et Boeing 737 opérés par les compagnies aériennes russes ;

Les moteurs de location installés sur des avions en Russie ou montés sur des avions russes.

Les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'activité affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan.

- ACTIFS ET PASSIFS

La Société a conduit une analyse sur ses actifs et passifs au regard du conflit russo-ukrainien.

La société a procédé à une analyse de son exposition qui a conduit à déprécier et ferrailer des stocks en cours de production pour un total de 8.6 millions d'euros et supporter des coûts d'indemnisation ou de risques d'indemnisation de fournisseurs pour 11.6 millions d'euros.

- PARTICIPATIONS

La Société est exposée directement au titre du programme moteur SaM146 et de sa participation dans PowerJet SA qui avait en charge la commercialisation de l'ensemble propulsif équipant l'avion Sukhoi SuperJet100 et le support après-vente associé. En conséquence du gel de l'intégralité des activités de cette filiale, la Société a constaté une dépréciation financière de ces titres de participation pour 27,9 millions d'euros et une provision pour risque financier de 6.1 millions d'euros au titre de la garantie donnée à Safran du remboursement du prêt que cette dernière a octroyé à la société PowerJet.

La Société a par ailleurs déprécié sa participation financière dans Smartinvest pour 6.4 millions euros, suite à l'arrêt de l'activité de cette filiale russe détenant principalement des actifs immobiliers et industriels loués en Russie.

La Société est également exposée indirectement au titre de ses participations dans Shannon Engine Support avec son partenaire Aercap et dans CFM Inc avec son partenaire GE. Des moteurs de location CFM56 et LEAP étaient en effet loués directement ou indirectement à des compagnies aériennes russes dont certains sont bloqués en Russie. Ces filiales ont analysé leur exposition et ont provisionné le cas échéant les risques auxquels elles étaient directement exposées.

2 – INFLATION ET HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE

L'année 2022 a vu une envolée de l'inflation et une tension sur la chaîne d'approvisionnement.

La pression inflationniste sur les coûts (énergies, matières premières, transports, salaires) a pu être relativement contenue par une répercussion de cette augmentation sur les prix de vente et par la maîtrise de ses frais généraux.

Afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement, la Société a cherché à protéger la montée en cadence en constituant des stocks de sécurité.

La Société a également accéléré son plan de réduction de la consommation énergétique afin de tenir compte de la flambée des prix de l'énergie.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à prendre part, individuellement et collectivement, aux actions qui servent cet objectif.

3 – ACTIVITES PLASMIQUES

Au cours de l'exercice la Société a apporté ses activités plasmiques Société Safran Spacecraft Propulsion dont elle a cédé ensuite sa participation, dégageant ainsi un produit de cession exceptionnel de 3.9 millions d'euros.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2022).

Les observations de l'ANC relatives à la prise en compte des conséquences de la crise russo-ukrainienne ont été appliquées dans les comptes de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1.2. Changements de méthode comptable

- Aucun changement de méthodes.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'un à cinq ans.

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La mali de fusion « qualifié » de technique résultant de la fusion-absorption à la valeur comptable de Snecma Services par la Société en 2009 est inscrit au bilan en fonds de commerce, actif non amortissable, faisant l'objet annuellement d'un test de dépréciation.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Construction</i>	15-40 ans	Linéaire
<i>Installations techniques</i>	10-20 ans	Linéaire
<i>Matériel et outillages</i>	3-15 ans	Linéaire
<i>Autres (dont agencements)</i>	3-15 ans	Linéaire

2.3.2. Dépréciations

Si, à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation, est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks et travaux en cours**2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du Coût Moyen Pondéré ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison du prix de marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Les pertes probables sur les moteurs de série en cours de fabrication font l'objet d'une dépréciation des travaux en cours.

Les ensembles et pièces destinés à l'échange standard font également l'objet de dépréciations, en tenant compte d'une part de leur valeur d'utilité pour l'entreprise, et d'autre part, de leur perte de potentiel éventuelle.

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements.

Par ailleurs, à l'exception de ces créances qui font l'objet d'une analyse détaillée, les créances impayées depuis plus d'un an sont dépréciées à 50%, et à 100% au-delà de 2 ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet le cas échéant d'une provision pour risque.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. Autres créances

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe Safran, la société Safran SA a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran SA.

Le poste « Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la Société.
- L'estimation des éventuelles provisions relatives aux engagements contractuels sur les délais et spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements des spécifications intervenues au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - o Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
 - o Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
 - o Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
 - o Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de l'expérience acquise, de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors :

- qu'il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie),
- que le contrat ou l'ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- que l'obligation de la société et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Au cas particulier des contrats de vente de « première monte », les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de services et distribution de rechanges découlant de ces contrats. Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour risques et charges pour le complément.

2.10.3. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRS IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.4. Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent à se porter caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Ces engagements pris par Safran SA conjointement avec les partenaires de la Société et contre-garantis par la Société, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont généralement effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par la Société. En effet, les obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Le risque net est couvert par une provision tenant compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources futures pour la Société.

2.11. Passifs éventuels liés à l'activité courante

Dans le cadre de son activité courante, la Société peut faire l'objet de réclamations de la part de ses clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques, retard dans la phase de développement ou retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordés et provisionnés ou intégrés au coût des contrats (cf. Notes 2.10 et 3.9). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note sur les litiges (5.2).

Engagements de compensation

L'obtention de certains contrats, dans le domaine de la motorisation militaire, peut être conditionnée dans certains pays à l'obligation légale ou réglementaire de réalisation d'obligations de compensations locales ou Offsets, directs, semi-directs ou indirects. La non-réalisation de ces obligations dans les délais impartis peut exposer le Groupe au versement de pénalités, parfois non libératoires de l'obligation. Lorsqu'il existe des doutes sur la capacité de la Société à réaliser ses obligations, une provision est comptabilisée en moins du chiffre d'affaire à hauteur de la pénalité prévue au contrat.

2.12. Autres fonds propres

La Société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés, et révisées le cas échéant en fonction des escalations contractuelles et/ou prévisions de remboursement.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.13. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran SA, le cours couvert est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats dans la devise couverte.

Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- ✓ Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- ✓ Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran SA, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- ✓ Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- ✓ La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA.

2.14. Contrats de prestations de services

Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestation de service facturés au rythme des heures de vols (par exemple pour les contrats d'entretien et de support de base installée) ou des dates de franchissement de jalons techniques prévues dans les contrats (par exemple pour les contrats multi éléments du secteur Défense qui peuvent inclure à la fois la vente de développement et de la production série) est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice, ou en fonction du franchissement des jalons techniques prévus dans les contrats.

Le chiffre d'affaires de chaque contrat est ainsi appréhendé en tenant compte des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur ce contrat ce qui engendre la comptabilisation de produits constatés d'avance ou factures à établir fonction du rythme réel de facturation du client.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts recouvrables.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

2.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que des produits de redevances et de licences. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.
- Des contrats de prestations de services dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14). Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

2.16. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.17. Participation des salariés

La Direction du Groupe Safran a signé le 30 juin 2005, avec les organisations syndicales représentatives un accord dérogatoire de Participation des salariés du Groupe Safran suivi de plusieurs avenants. Cet accord et ces avenants s'appliquent à la Société et à ce titre la Société prend en charge une partie de la participation en fonction des modalités de répartition prévues dans l'accord de Groupe.

2.18. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

	31.12.2021	Acquisitions, création, augmentation	Apports	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	34 304			6 358	(159)	40 504
Fonds commercial	91 845					91 845
Autres immobilisations incorporelles	90 614		(22)	2 235	(2 458)	90 370
Immobilisations incorporelles en cours	5 944	13 249	(241)	(5 824)		13 128
Avances et acomptes	0					
Immobilisations incorporelles	222 707	13 249	(262)	2 770	(2 617)	235 847
Terrains	84 545		(9)	1 020	(57)	85 500
Constructions	654 422		(72)	10 213	(5 665)	658 897
Installations, matériel, outillages	2 001 809		(9 084)	62 635	(69 029)	1 986 331
Autres immobilisations corporelles	152 870		(749)	16 725	(27 147)	141 699
Immobilisations corporelles en cours	125 702	116 828	(233)	(93 363)		148 934
Avances et acomptes	489	1 624				2 113
Immobilisations corporelles	3 019 837	118 453	(10 148)	(2 770)	(101 898)	3 023 474
Participations financières	906 293	25 684			(26 916)	905 062
Créances rattachées à des participations	2 400					2 400
Autres immobilisations financières	29 253	1 444			(3 190)	27 506
Immobilisations financières	937 946	27 128			(30 106)	934 968

Les investissements corporels et les mises en service de l'exercice concernent principalement des outillages spécifiques de production.

Safran Aircraft Engines a apporté ses activités plasmiques pour 24.4 millions d'euros à la société Safran Spacecraft Propulsion qu'elle a ensuite cédée pour 28 millions d'euros réalisant une plus-value de 3.9 millions d'euros.

Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2022
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	(23 979)	(3 652)			134	(27 496)
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	(84 602)	(2 965)	20		2 456	(85 091)
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes	0					
Immobilisations incorporelles	(108 581)	(6 616)	20		2 590	(112 588)
Terrains	(44 375)	(1 688)	2	9	26	(46 026)
Constructions	(485 960)	(16 873)	16		5 082	(497 735)
Installations, matériel, outillages	(1 460 222)	(106 615)	5 513	(9)	64 545	(1 496 788)
Autres immobilisations corporelles	(123 056)	(12 662)	640		26 282	(108 795)
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	(2 113 611)	(137 838)	6 171		95 935	(2 149 343)

Dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2022
Dépréciations immobilisations incorporelles	(24)					(24)
Dépréciations immobilisations corporelles	(42 432)	(10 786)			1 668	(51 551)
Dépréciations immobilisations financières	(170 448)	(37 080)			14 995	(192 532)
Autres dépréciations	0					
Dépréciations	(212 905)	(47 866)			16 663	(244 108)

Les dotations aux provisions des immobilisations financières sont principalement liées à la crise russo-ukrainienne qui a conduit la Société à provisionner sa participation dans la société PowerJet SA pour 27.9 millions d'euros et sa participation dans la société Smartinvest pour 6.4 millions d'euros.

Tableau des filiales et participations

	Capital (en Kdevises)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat (en Kdevises)	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus (en Keuros)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	(en milliers d'euros)		Dividendes encaissés sur l'exercice 2022	Observations	
				Brut	Net		Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)			Résultat de l'exercice (*)
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE SAFRAN AIRCRAFT ENGINES (soit 1,5M€)											
1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
<i>- dans les filiales françaises</i>											
. Snecma Participations	247 562 KEUR	(27 102) KEUR	100%	371 687	220 461		0	11 065			
<i>- dans les filiales étrangères</i>											
. Fan Blades Associates Inc	75 KUSD	20 414 KUSD	100%	3 106	3 106		37 370	-1 439		Données en Kdollars converties à moyenne CMM du 31/12/2022	
. Smartinvest	941 332 KRUB (1)	(415 472) KRUB (1)	100%	21 658	0		2 211 (1)	-2 044 (1)		Données en KRoubles converties au cours de clôture du 31/12/2022	
. Safran Aircraft Engines Guiyang	66 230 KRMB	24 306 KRMB	100%	7 498	7 498		21 803	1 132		Données en KYuans converties au cours de clôture du 31/12/2022	
2. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)											
<i>- dans les sociétés françaises</i>											
. Pow erjet SA	55 738 KEUR	1093 KEUR	50%	27 869	0		282 260 (1)	454 (1)			
. Famat SA	17 500 KEUR	21 887 KEUR	50%	8 811	8 811		108 817	766			
. Sci Snecmines	5 109 KEUR (1)	NC	33%	1 703	1 703		NC	NC			
<i>- dans les filiales étrangères</i>											
. Shannon Engine Support Limited	8 456 KUSD	1 262 027 KUSD	50%	451 971	451 971		528 520	91 333		Données en Kdollars converties à moyenne CMM du 31/12/2022	
. Beijing Snecma SAIC Turbotech	61 801 KRMB	5319 KRMB (1)	50%	4 000	4 000		2 811 (1)	351 (1)			
. EPI Europrop International GmbH	50 KEUR (1)	5 976 KEUR (1)	32%	1 938	1 938		299 065 (1)	785 (1)			
. Creuzet Polska	34 278 KPLN (1)	-26 529 KPLN (1)	30%	2 374	0		6 361 (1)	- 163 (1)			
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS											
<i>- dans les participations françaises dont :</i>				1 075	1 075				698		
. CFM International SA				30	30				450		
<i>- dans les participations étrangères dont :</i>				1 374	366				6 429		
. Safran Taiwan				1 309	1 309				0		
. CFM International Inc				1	1				6 389		

(*) En milliers d'euros convertis aux cours de change du 31/12/2022, données prévisionnelles

(1) Données au 31/12/2021

3.2. Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31.12.2021			31.12.2022		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	161 556	9 302	152 253	176 723	7 800	168 923
Produits finis	1 500 901	196 130	1 304 771	2 019 969	236 378	1 783 592
En-cours de production	473 024	183 785	289 239	664 837	322 902	341 935
Marchandises						
Total	2 135 481	389 218	1 746 263	2 861 529	567 080	2 294 449

Les dotations aux dépréciations de stocks prennent en compte 4,5 millions d'euros de dépréciations principalement liées à des stocks de bruts localisés en Russie pour façonnage. La Société a également enregistré des ferrailages d'en cours de production pour 4,2 millions d'euros en lien avec le programme SaM146 gelé depuis la crise russo-ukrainienne.

3.3. Créances

Au 31 décembre 2022, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2022	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	615 355	475 356	126 482	13 517
Créances clients et comptes rattachés	4 841 987	4 175 249	236 856	429 883
Créances fiscales et sociales	196 134	196 134		
Autres créances d'exploitation	857 312	857 312		
Créances d'exploitation	6 510 788	5 704 051	363 338	443 400
Créances diverses	4 201 052	4 201 052		
Charges constatées d'avance	23 694	7 382	16 312	
Ecart de conversion actif				
Autres créances	4 224 747	4 208 434	16 312	
Dépréciations	(244 446)	(244 446)		
Total	10 491 089	9 668 039	379 650	443 400

Les créances diverses sont principalement composées de l'excédent de trésorerie de la Société centralisé chez Safran SA.

3.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	2 245	1 151
Valeur mobilières de placement et disponibilités	2 245	1 151

3.5. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Créances rattachées à des participations	2 400	2 400
Créances d'exploitation	2 630 547	3 119 796
Total	2 632 947	3 122 196

3.6. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2022 s'élèvent à 23 694 milliers d'euros.

3.7. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Néant.

3.8. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 270 881			15,00
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation / Diminution	31.12.2022
Capital social	154 063				154 063
Autres éléments de capitaux propres					
Primes d'émission de fusion, d'apport					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	15 406				15 406
Réserves indisponibles	2 449				2 449
Réserve statutaire et contractuelle					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	6 231		(6 222)		9
Acompte sur dividendes					
Subventions d'investissements	2 142			(646)	1 496
Provisions réglementées	384 063			(1 511)	382 552
Résultat de l'exercice	697 025		(697 025)	767 082	767 082
Total	1 261 380	0	(703 247)	764 925	1 323 058

3.9. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		Fusion / apport	31.12.2022
				sans objet	avec utilisation		
Amortissements dérogatoires	383 150		41 645	(44 379)			380 416
Autres provisions réglementées	913		1 288	(64)			2 136
Total provisions réglementées	384 063		42 932	(44 444)			382 552
Garanties de fonctionnement	1 002 336		381 795	(149 873)	(221 731)	(326)	1 012 202
Garanties financières	1 766		6 189		(1 903)		6 051
Prestations à fournir							
Engagements de retraite et assimilés	141 143		17 331	(558)	(17 578)	(958)	139 379
Contrats commerciaux et créances à long terme	60 906		96 122	(6 778)	(25 966)		124 284
Pertes à terminaison et pertes en carnet	163 749		31 565		(3 065)		192 249
Litiges	6 223		1 156	(1 366)	(314)		5 699
Autres	154 080		43 691	(19 279)	(67 679)		110 814
Total provisions pour risques et charges	1 530 204		577 849	(177 855)	(338 237)	(1 284)	1 590 677
Résultat d'exploitation			569 937	(177 855)	(338 237)	(1 284)	
Résultat financier			7 912				
Résultat exceptionnel			42 932	(44 444)			
Total			620 781	(222 298)	(338 237)	(1 284)	

(*) Aucun changement de méthodes sur 2022.

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Taux d'actualisation	1,00%	3,70%
Taux d'inflation	1,75%	2,00%
Taux de rendement des actifs	1,00%	3,70%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	TGHF05

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

	31.12.2021	31.12.2022	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite	Médailles du travail
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Valeur actualisée de l'obligation	(203 909)	(162 846)	(2 460)	(151 896)	(8 489)
Valeur de marché des actifs de couverture	(2 623)	(2 645)	(2 645)	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(201 286)	(160 201)	185	(151 896)	(8 489)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	60 143	20 769	(1 205)	22 026	0
Engagements provisionnés au bilan	(141 143)	(139 432)	(1 020)	(129 870)	(8 489)
Coût des services rendus	14 475	10 700	19	11 239	(558)
Coût financier	1 131	1 892	34	1 765	93
Amortissement des écarts actuariels	4 684	4 207	1 184	3 023	
Apport partiel d'actif	0	(958)	0	(896)	(62)
Charge	20 291	15 840	1 237	15 131	(528)
Rendement attendu des actifs de couverture	(15)	(25)	(25)	0	
Prestations payées	(23 104)	(17 578)	(106)	(16 859)	(613)
Changement de méthode (*)	(6 176)				
Variation de provision - dotation (reprise)	(9 005)	(1 764)	1 105	(1 728)	(1 141)

(*) Impact du changement de méthode en 2021 lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. note 2.1.2 Changement de méthode)

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe Safran a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16. La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) depuis le 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2022	A 1 an ou moins	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus	2			2
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	2			2
Avances et acomptes reçus sur des encours	4 165 832	1 504 268	2 270 148	391 416
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 600 516	2 347 052	253 464	
Dettes fiscales et sociales	666 285	657 954	8 331	
Autres dettes d'exploitation	2 263 091	2 263 091		
Dettes d'exploitation	9 695 724	6 772 365	2 531 943	391 416
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 496	16 496		
Dettes financières, d'exploitations et diverses	16 496	16 496		
Produits constatés d'avance	1 693 615	403 191	243 610	1 046 814
Total	11 405 838	7 192 053	2 775 553	1 438 232

3.11. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Emprunts et dettes financières divers	767	1 402
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 663 078	2 268 938
Dettes fiscales et sociales	377 430	477 532
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 474	16 496
Autres dettes	1 997 655	2 263 091
Total	4 053 405	5 027 460

3.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2022 sont de 1 693 615 milliers d'euros essentiellement en lien avec l'avancement des contrats de services dits à « l'heure de vol ».

3.13. Ecarts de conversion passif

Néant

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1. Chiffre d'affaires**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Première monte, produits et prestations associés	4 806 031	7 049 467
Vente d'équipements de défense et sécurité		
Services	1 712 271	2 019 714
Ventes d'études	64 214	64 742
Autres	33 575	48 759
Total	6 616 091	9 182 681

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
France	1 111 485	1 582 337
Export	5 504 606	7 600 344
Total	6 616 091	9 182 681

4.2. Transfert de charges d'exploitation

Le montant des transferts de charges d'exploitation s'élève à 261 K€.

4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Dividendes reçus et autres produits de participation	407 023	7 127
Intérêts et produits assimilés	680	20 379
Dépréciations des titres de participation		14 995
Autres reprises de provisions / dépréciations financières	28	(13)
Différences positives de change	999	6 120
Produits financiers	408 730	48 608
Dépréciations des titres de participation	2 652	37 080
Autres dotations aux provisions / dépréciations financières	3 889	7 899
Intérêts et charges assimilés	1 884	1 102
Différences négatives de change	20 103	5 274
Autres charges financières	8 063	8 287
Charges financières	36 592	59 641
Résultat financier	372 138	(11 033)

Les dotations aux provisions des immobilisations financières sont principalement liées à la crise russo-ukrainienne qui a conduit la Société à provisionner sa participation dans la société PowerJet SA pour 27.9 millions d'euros et sa participation dans la société Smartinvest pour 6.4 millions d'euros.

4.4. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2021	31.12.2022
Variation des provisions réglementées	(13 227)	1 511
Résultat sur opérations de gestion	40 594	(8 176)
Résultat sur opérations en capital	(5 476)	(5 162)
Transfert de charges	4 680	8 075
Autres	(683)	279
Résultat exceptionnel	25 887	(3 472)

4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	1 117 528	(291 751)	825 778
Exceptionnel	(3 472)	897	(2 575)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..		30 108	30 108
Dont Participation	(86 228)		(86 228)
Total	1 027 828	(260 746)	767 082

Le taux d'impôt de 25,82 % intègre la contribution sociale de 3,3% applicable sur l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 25 %.

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	379 306	97 975
Provision pour credit à moyen terme	82	21
Provision pour hausse des prix	2 054	531
Subventions d'investissement	1 496	386
TOTAL ACCROISSEMENTS	382 939	98 913
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur:
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)	277 588	71 701
Contributions fiscales et parafiscales (C3S et Effort Construction)	15 903	4 108
Provisions sur actif circulant	271	70
Autres provisions	124 709	32 212
Participation	87 791	22 676
Autres charges	48 913	12 634
Charges à déduire ultérieurement	493 564	127 488
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	130 655	33 748
Provisions pour pertes à terminaison	192 249	49 658
Provisions pour garanties de fonctionnement	99 734	25 761
Provisions pour risques commerciaux	17 637	4 556
Provisions pour garanties financières	0	0
Autres provisions	53 290	13 765
TOTAL ALLEGEMENTS	771 152	199 189
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(388 213)	(100 275)

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Caution de soumission, bonne exécution, bonne fin (données)	174	152
Engagements sociaux	60	21
Engagements donnés vis à vis des tiers	3 658	3 924
Divers avals, cautions et garanties données		
Garanties de passif données	0	
Autres engagements donnés	58	18
Avances remboursables	84	87
Total Engagements donnés	4 034	4 203

(en millions d'euros)	31.12.2021	31.12.2022
Caution de dispense de retenue de garantie	6	7
Crédits documentaires reçus		
Autres engagements reçus	1 625	1 702
Total Engagements reçus	1 632	1 710

Commandes des fournisseurs d'immobilisations	74	125
Total Engagements réciproques	74	125

5.1.1. Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
		des exercices précédents	de l'exercice	cumulés	
Terrains	1 648				1 648
Constructions	18 921	-3 304	-612	-3 916	15 005
Installations techniques et outillages	4 404	-1 503	-294	-1 797	2 607
Autres immobilisations					
Total	24 973	-4 807	-906	-5 713	19 260

(en milliers d'euros)	Redevances payées			Redevances restant à payer		
	des exercices précédents	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Terrains	804	146	950	144	578	72
Constructions	8 917	1 674	10 591	1 658	6 630	828
Installations techniques et outillages	2 161	390	2 551	386	1 543	193
Autres immobilisations						
Total	11 883	2 210	14 093	2 188	8 750	1 093

5.1.2. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés une fois par an.

Au cours de l'exercice 2022, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran a été le suivant :

- 1 EUR = 1,15 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après :

- 2023 : 1 EUR = 1,14 USD
- 2023 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2022 du groupe Safran.

5.2. Litiges

Néant

5.3. Effectif moyen

	31.12.2021	31.12.2022
Ingénieurs et cadres	5 642	5 962
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	4 142	4 000
Ouvriers	2 439	2 401
Effectif salarié	12 223	12 363
Personnel mis à disposition	83	465
Effectif total	12 306	12 828

5.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.5. Quotas d'émission de gaz à effet de serre :

Dans le cadre du PNAQ 4 (2021-2030), la société bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 pour l'exercice 2022 de 4 615 tonnes. La consommation estimée de la période est de 16 353 tonnes.

5.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.7. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.